

MAIRIE D'EVEQUEMONT

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12/26

SEANCE ORDINAIRE du 21 mars 2026

OBJET :

Désignation du délégué au
CNAS

L'An deux mille VINGT-SIX, le 21 mars, à 9 heures 30, le Conseil Municipal d'EVEQUEMONT légalement convoqué en date du 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe NICOLAS, Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Membres en exercice :

15

Etaient présents : Chrystelle CAUBET, Mathieu MARTINS, Sylvie FARRELL, Arnaud LAFONT, Adjoints
Eugénie BRAY, Olivier FEUTRY, Laura CREUS, Rémy BAVAY, Sophie MAHAUT, Yann GUÉGAN, Céline CORVISY, Pierre VAUDOLON, Cynthia LABELLE, Daniel VIGIER, Conseillers

Monsieur Mathieu MARTINS est élu secrétaire de séance

Présents :

15

Monsieur le Maire rappelle que le CNAS est une association de 1901 à but non lucratif, crée le 28 juillet 1967. Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leur famille.

Votants :

15

La collectivité doit désigner un représentant des élus.

Ce délégué est appelé à siéger annuellement à l'assemblée départementale afin de donner un avis sur les orientations de l'association ; d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le C.N.A.S. et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration du C.N.A.S.

Il est désigné pour la durée du mandat municipal, soit jusqu'à la fin du mandat municipal en cours.

En cas de démission, mutation, cessation de fonction, la collectivité doit en informer le C.N.A.S. et procéder à la désignation ou à l'élection d'un nouveau délégué.

Monsieur le Maire fait appel à candidature : **Sylvie FARRELL** se porte candidate.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **Désigne Sylvie FARRELL** comme délégué élu au CNAS.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

Le Secrétaire de séance
Mathieu MARTINS

Le Maire,
Christophe NICOLAS

